

**Subventions aux associations à caractère médico- social -
Deuxième répartition 1995**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Après avis favorable, à l'unanimité des présents de la Commission Hygiène-Santé, lors de sa réunion du 5 septembre 1995, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de répartition de subventions aux associations à caractère médico-social.

Associations	Sommes attribuées en 1994	Sommes demandées en 1995	Sommes proposées en 1995
Mutilés de la Voix	3 000 F	3 200 F	3 000 F
AIDES	6 000 F	65 000 F	10 000 F
Centre Départemental d'Education pour la Santé	Pas de demande	10 000 F	5 000 F

En cas d'accord, la dépense, soit 18 000 F, sera couverte à l'aide des crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant, chapitre 955.9, article 657, code service 50000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.